

«Il y a beaucoup d'assistants sociaux parmi les transférés de l'ONEM. Ils ne sont pas dans l'état d'esprit de la sanction.»

2019 Les allocations familiales seront transférées à la Région en décembre 2019.

Transfert de fonctionnaires : les gros morceaux en vue

Forem : plus de 400 agents attendus

Le gros morceau de la 6^e réforme de l'État reste à opérer : contrôle des chômeurs, ALE, Santé, allocations familiales. On attend les renforts.

● **Pascale SERRET**

Les transferts de fonctionnaires fédéraux vers l'administration régionale sont quasi terminés pour le Service public de Wallonie (SPW, voir nos éditions du 10 mars). Mais le grand déménagement de la 6^e réforme de l'État n'a pas encore vraiment commencé pour les parastataux wallons (les organismes d'intérêt public ou OIP).

Parmi eux, le Forem, puisque la Région est désormais compétente pour presque toute la politique de l'emploi, dont le contrôle des chômeurs et les ALE, c'est-à-dire les agences locales pour l'emploi. Pour le

personnel, ça se passe comment ?

1. La transition Le Forem était donc compétent, entre autres, pour accompagner et conseiller les demandeurs d'emploi. Maintenant, il sera aussi chargé du contrôle de leur disponibilité. « Pour l'instant, la compétence est transférée mais rien ne change. Il y a une période transitoire, explique Laurent De Cooman, permanent CGSP. L'ONEM a commencé à lancer un appel aux volontaires, au fédéral. » L'intégration ne devrait pas avoir lieu avant début 2016. « En avril, la Flandre transfère déjà le contrôle de disponibilité », fait remarquer Bernard Petit (CSC).

2. De la place pour les nouveaux ? Le Forem a déjà fait savoir qu'il disposait de suffisamment d'espace pour accueillir les renforts fédéraux, dans la maison mère et sur les quelque 300 sites Forem en Wallonie. Entre autres fonctionnaires,

on attend en principe environ 160 agents facilitateurs (contrôle de disponibilité) et 250 agents ALE.

« Pour les ALE, les agents restent sur leur site communal. En tout cas pour les ALE toujours en fonction, précise Nathalie Dechevres, permanente CGSP Forem. Mais pour les trois ALE dissoutes, où ira et que fera le personnel ? Dirigé vers les Maisons de l'emploi ? Reconvertis en conseillers-référents, puisqu'on n'est qu'à 80 % de l'effectif (450 conseillers référents au lieu de 624, NDLR) ? Comme facilitateurs ? »

3. La carotte et le bâton « Le problème avec le regroupement de l'accompagnement et du contrôle, note Fabio Pasqualino (CGSP), c'est qu'une partie du public confondait encore Onem et Forem. Et là, on va remélanger en un seul endroit les notions d'accompagnement et de contrôle. La carotte et le bâton finalement, si on pousse la caricature. »

La Région wallonne annonce bien un seul service mais une

gestion séparée. « Mais ça veut dire quoi, "gestion séparée" ? » s'inquiète Nathalie Dechevres. « Que le sanctionnateur ne sera pas dans le même bureau que le conseiller, mais dans la pièce d'à côté ? »

4. Le métier va changer Justement, l'administration a entamé une réflexion sur les métiers de conseiller et de facilitateur/sanctionnateur. La ministre de l'Emploi Eliane Tillieux et la directrice Marie-Kristine Vanboeckstal sont d'ailleurs sur la même longueur d'ondes pour proposer de transférer une partie des facilitateurs vers l'accompagnement. On parle d'un accompagnement davantage basé sur le qualitatif et d'un contrôle ciblé, moins systématique. Le métier va changer.

« D'ailleurs parmi les gens qui viennent du fédéral, il y a beaucoup d'assistants sociaux. Ils ne sont pas dans l'état d'esprit de la sanction et du contrôle », croit savoir Laurent De Cooman. ■

Maillon faible : l'informatique ?

Un transfert de compétences, c'est aussi un transfert de données. Le Forem est-il en mesure de gérer la base de données de l'Onem ? Nathalie Dechevres (CGSP) n'a pas d'inquiétude à cet égard : « Le lien informatique avec l'ONEM existe depuis 2007, via la Banque Carrefour ». Par contre, il

va falloir assurer sur le plan budgétaire. « Au VDAB (l'homologue flamand du Forem, NDLR), un tiers du budget va à l'informatique. Au Forem, en 2015, un supplément a pu être décroché pour l'informatique. Mais c'est insuffisant. »

« De façon générale, je trouve qu'on ne parle pas assez d'informatique dans le cadre des transferts de compétences », glisse Laurent De Cooman, sur ses gardes. **P.S.**

Les inconnues du futur pôle Santé

Aucun agent n'a encore démenagé vers le nouvel organisme d'intérêt public, l'OIP Santé, qui accueillera trois compétences importantes transférées à l'occasion de la 6^e réforme de l'État : les personnes âgées/santé, les personnes handicapées et les allocations familiales.

Pas encore d'OIP Santé tout court, d'ailleurs. Le ministre de l'Action sociale Maxime Prévot annonçait récemment que le décret constitutif de la nouvelle instance serait présenté au gouvernement en avril.

Ce n'est pas rien. On ne crée par une nouvelle entité de cette ampleur tous les ans. On part de zéro. Tout devrait donc se mettre en place progressivement pour s'achever avec l'intégration des allocations familiales (décembre 2019).

« Pour les allocations familiales, on sent bien que le message, c'est de ne pas aller trop vite. Ça concerne tous les citoyens », soulignent Fabio Pasqualino et Laurent de Cooman (CGSP). Pas question de rater le tournant.

La future coupole devrait accueillir environ 450 agents, qui viennent du fédéral (Santé publique, Sécurité sociale, Inami), de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la DGO5 (administration wallonne de l'Action sociale et de la Santé) et de l'Awiph.

Les questions

On sait que l'OIP Santé sera basé à Charleroi. Dans un premier temps, l'Awiph et une partie de l'ancien hôtel de police carolo accueilleront les nouvelles compétences et le personnel supplémentaire. Ensuite, un seul bâtiment rassemblera tout le monde. Un plan devrait être présenté en juin par le gouver-

nement wallon.

« La question est aussi de savoir comment sera exactement structuré cet OIP Santé. Une structure faitière et trois comités de gestion ? Qui décide et qui exécute ? Les ressources humaines et le budget pour la structure faitière ? Comment ça va se goupiller avec les trois comités ? Des commissions consultatives viendraient en dessous des comités de gestion, entend-on. Avec un avis contraignant ou pas ? » s'interroge la CGSP.

Une culture du transfert

Dans ce contexte encore fortement baigné d'incertitudes, comment garantir au citoyen que le service public sera rendu correctement ? Qu'il n'y aura pas de rupture ?

Malgré toutes les questions qu'il se pose encore, Laurent De Cooman est confiant à cet égard.

« Oui, il y aura des couacs, des adaptations, une politique des petits pas. Mais je ne sens pas de frein du côté des fonctionnaires. Des inquiétudes, des incertitudes, oui. Mais certainement pas de mauvaise volonté », assure-t-il.

Même si le permanent syndical constate de façon générale que les Wallons et les Flamands ne boxent pas dans la même catégorie. « Il faut se souvenir que la Flandre se prépare à cette grande réforme depuis plus de 20 ans. Depuis que la Volksunie a imposé l'article 35 de la Constitution (« L'autorité fédérale n'a de compétences que dans les matières que lui attribuent formellement la Constitution et les lois portées en vertu de la Constitution même »). C'est toute une mentalité... Et depuis, dans l'administration, beaucoup de "niveaux A" du fédéral (le plus haut niveau, NDLR) sont partis en Flandre. C'est un problème important. » ■

P.S.